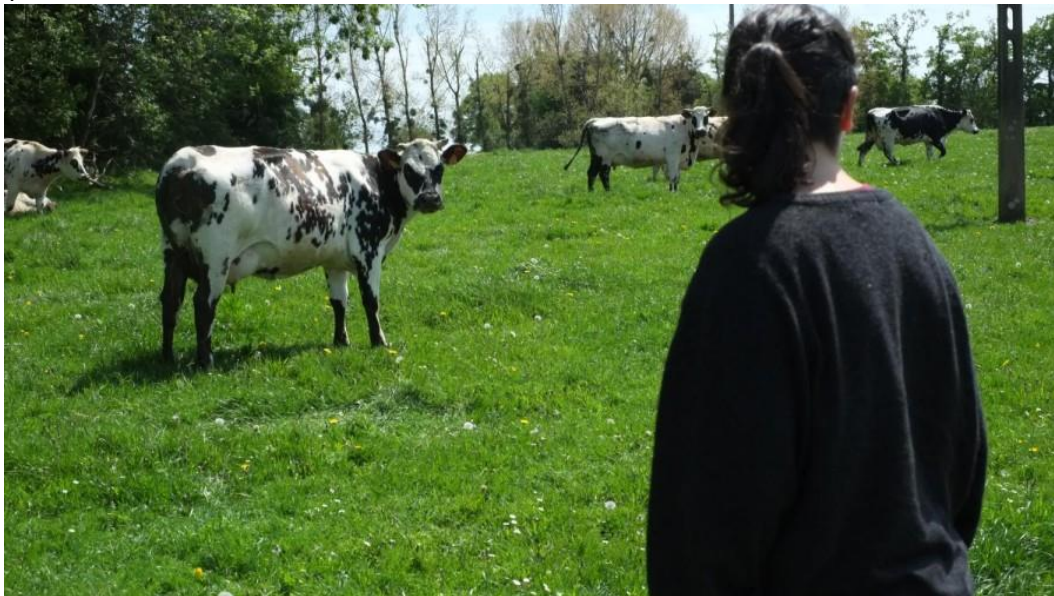


## Normandie : les agriculteurs sans terre

Publié 09/06/2018 22:49



*Découragée, Coralie Henke a abandonné son projet dans le pays de Caux et est partie vivre en Écosse*

**Agriculture. Nombre d'agriculteurs en herbe ne voient pas aboutir leur projet d'installation dans le département, faute de terre. Découragés, ils partent s'installer ailleurs.**

Ils sont invisibles dans les statistiques officielles mais témoignent d'une situation inquiétante pour l'agriculture normande ; les candidats à l'installation agricole qui ont suspendu ou abandonné, faute de terre, leur projet en Seine-Maritime se multiplient.

Ancienne animatrice dans le développement agricole, Coralie Henke a vu passer nombre de ces porteurs de projet, tandis qu'elle aussi nourrissait l'idée de reprendre, à plusieurs et en bio, une ferme en polyculture-élevage dans le **pays de Caux**. Aujourd'hui, elle vit depuis un an en Écosse où elle travaille dans une ferme laitière, après avoir essuyé plusieurs échecs d'installation. *« J'étais révoltée quand je suis partie. L'agriculture c'est vraiment une passion pour moi. Mais l'accès à la terre agricole est verrouillé. »* Dans un territoire au potentiel agronomique élevé, la course au foncier fait grimper les prix. Si le coût d'un hectare de terre libre avoisine en moyenne les 10 000 € en Seine-Maritime, l'accès aux terres à louer, théoriquement gratuit, se monnaie parfois sous forme de dessous-de-table entre fermiers entrants et sortants (les « pas-de-porte » ou « arrière-fumure ») ou entre fermier entrant et propriétaire (tel un « droit au bail »). *« On me demandait plusieurs milliers d'euros par hectare en droit au bail ! »*, s'emporte encore Coralie Henke. Cette pratique illégale s'observe aussi en cas de vente de terre et échappe à tout contrôle de la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), qu'elle prenne la forme d'une valise de billets ou qu'elle soit déguisée en surévaluant la valeur des bâtiments ou du matériel cédés. *« Le prix de la terre est vraiment rédhitoire ici pour beaucoup de personnes souhaitant s'installer »*, observe Lison Demunck des Défis ruraux.

Au-delà du coût financier, un faisceau de facteurs conduit à réduire considérablement l'accès de la terre en Seine-Maritime, qui plus est aux personnes non issues du milieu agricole. Romain Pavot, aujourd'hui installé près d'Angers en maraîchage biologique, s'est heurté à la raréfaction des terres agricoles aux abords des agglomérations. Après avoir produit des légumes sur plusieurs sites en Seine-Maritime, il a été le malheureux candidat à la reprise de la Ferme des Bouillons à **Mont-Saint-Aignan**. Suite à son échec, « *la Safer nous a proposé quelques parcelles en compensation mais généralement des sites de mauvaise qualité, raconte-t-il. La mise en réserve de foncier pour préparer le contournement est de Rouen a exclu tous les petits bouts de terre. D'une façon générale, les propriétaires en zone urbaine gardent leurs terrains agricoles dans l'attente d'une hypothétique création de zone d'activités. Voilà pourquoi les ceintures maraîchères s'éloignent des villes.* »

Éric Beenare, pour sa part, a essayé pendant plus de dix ans de créer ou reprendre une ferme dans le secteur du **Havre**. Il ne cherchait pourtant que quelques hectares pour y cultiver des céréales à transformer en farine. C'est chose faite aujourd'hui. Mais à **Isigny-sur-Mer**... « *J'ai finalement cherché ailleurs, via Le Bon coin, et en deux mois c'était fait, explique le mécanicien partiellement reconverti en agriculteur. En Seine-Maritime, la Safer noyauté tout. Les terres libres vont toujours aux enfants d'agriculteurs ou pour l'agrandissement.* »

## « CONTEXTE LOCAL DECOURAGEANT »

Gauthier Bertin, salarié agricole, a, lui aussi, abandonné son projet d'installation en élevage laitier dans le Pays de Caux après dix ans de vaines tentatives. « *Le monde agricole ici est complètement bouché...* », lance-t-il. Lui qui n'est pas issu d'une famille d'agriculteurs s'est vu refuser des contrats de bail agricole parce que les propriétaires craignaient qu'il ne paie pas son fermage... « *Alors que la banque me suivait à chacun de mes projets !* », se désespère-t-il.

« *Le contexte local est très décourageant, alors que ces porteurs de projets non issus du milieu agricole sont prêts à tout pour réussir, parfois plus que les fils et filles d'agriculteurs. Ils construisent des projets avec un autre regard* », confirme Sylvie Pradel, formatrice en BPREA au lycée agricole d'**Yvetot**. En 2017, l'ex Haute-Normandie n'a compté que 120 installations agricoles aidées, sur un total de 4 553 en France.

## « Les dessous-de-table sont de plus en plus fréquents »

Édouard Aubry, de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) 76, est vice-président de la Safer Normandie en charge du département de Seine-Maritime.

### **Pourquoi selon vous les installations agricoles sont si limitées en Seine-Maritime ?**

**Édouard Aubry** : « Le nombre d'installations est faible mais notons toutefois que celui des installations aidées se maintient. L'accès au foncier demeure effectivement très dur dans le département car peu de terres agricoles se libèrent. Un exemple : on observe des agriculteurs qui devraient prendre leur retraite mais qui, pour diverses raisons, gardent leurs terres et les font exploiter par un voisin.

Le foncier agricole subit par ailleurs la concurrence de l'urbanisation. Il y a dix ans, 1 000 ha étaient consommés par l'artificialisation en Seine-Maritime. Ce processus s'est atténué mais il concerne encore environ 800 ha aujourd'hui et semble repartir à la hausse avec la reprise économique. »

**La Safer est censée favoriser les installations. Pourquoi n'agit-elle pas davantage ?**

« D'une part, on ne peut intervenir que sur une partie des terres rendues disponibles, dont la quantité est réduite dans notre département. L'an dernier, la Safer n'a vendu que 900 ha environ en Seine-Maritime. D'autre part, une partie des propriétaires s'arrangent pour échapper à l'intervention de la Safer.

En cas de prix de vente trop élevé, nous pouvons exercer notre droit de préemption mais dans certains cas les propriétaires annulent la vente, passent un bail avec l'acheteur et au bout de trois ans lui vendent la parcelle. La Safer ne peut alors plus intervenir. Dans d'autres cas, c'est le prix du matériel qui est surévalué pour faire payer un « droit au bail », un « retour de fumure », ou valoriser les aides Pac liées au foncier... Sans parler des dessous-de-table qui sont de plus en plus fréquents et face auxquels nous sommes désarmés.

Il faut ajouter à cela l'importance prise par les ventes de terre par transferts de parts de société. La Safer n'a aucune prise sur celles-ci tant que toutes les parts ne sont pas vendues d'un coup, ce qui est rare. »